

CLUD



Bonjour,

Nous souhaitons que vous repondiez à 5 questions à choix multiples.

Ce questionnaire est anonyme

Quel est votre métier ?

Veuillez écrire votre réponse ici :

Qu'est ce que le CLUD ?

! Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- A. Comité Local et Universel de la Douleur
- B. Comité de Lutte contre la Douleur
- C. Centre local et Unique sur la Douleur
- D. N'existe pas

Réponse B) Comité de LUTte contre la Douleur

Existe-t-il un CLUD dans notre établissement de santé ?

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- A. OUI
- B. NON

Réponse A) Oui

Suite à la réforme de la gouvernance hospitalière, les établissements publics de santé **ont l'obligation de constituer**, sous l'égide de la Commission Médicale d'établissement (CME), une ou plusieurs commissions en matière de qualité et de sécurité des soins, l'un des champs de compétence de cette commission étant la prise en charge de la douleur.

Le CLUD devient donc une commission de la Commission Médicale d'Etablissement.

Selon vous, quelles peuvent être les principales missions du CLUD ?

❗ Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- A. Organiser des animations au sein de l'établissement pour les patients
- B. Elaborer un programme d'actions en matière de prise en charge de la douleur
- C. Rédiger et aider à la mise en œuvre des protocoles diagnostiques et thérapeutiques visant à lutter contre la douleur
- D. Mettre en place des audits, évaluations des pratiques professionnelles

**Réponses:**

- B. A élaborer un programme d'actions en matière de prise en charge de la douleur
- C. Rédiger et aider à la mise en œuvre des protocoles diagnostiques et thérapeutiques visant à lutter contre la douleur
- D. A mettre en place des audits, évaluations des pratiques professionnelles

Un CLUD est une force d'analyse, de propositions, de validation, de coordination et de communication.

Il a pour mission, au sein de l'établissement de santé, d'aider à la définition d'une politique de soins cohérente en matière de prise en charge de la douleur ainsi qu'à la promotion et à la mise en œuvre des actions dans ce domaine.

(Il n'a pas pour mission de prendre en charge directement la douleur, laquelle relève des structures de soins et structures spécialisées de traitement de la douleur.)

 Qui peut intégrer le CLUD ?

❗ Cochez la ou les réponses

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- A. Médecins
- B. Infirmiers
- C. Psychologues
- D. Pharmaciens
- E. Aide soignants
- F. Kinésithérapeutes



Réponses: toutes

Un CLUD doit être pluriprofessionnel et pluridisciplinaire.

Sa composition est représentative de l'ensemble des personnels soignants de l'établissement.

(Il est recommandé que la co-présidence soit assurée par un personnel médical et un personnel paramédical, nommés par la direction générale, le président de la Commission Médicale d'Etablissement et la direction des soins.)

La participation de ses membres est basée sur le volontariat et la motivation.

Exemple au CHET : il y a au moins un référent par unité de soins

Qu'est ce que l'EVA dans le contexte de la prise en charge de la douleur ?

🗨️ Cochez la ou les réponses

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- A. Etablissement à Valeur Ajoutée
- B. Echelle Visuelle Analogique
- C. Evaluation de la Valeur de l'Antalgie



Réponse: B. Echelle Visuelle Analogique

Il s'agit d'une échelle comportant une ligne horizontale allant de « *pas de douleur du tout* » à « *douleur maximale imaginable* », sur laquelle le patient est invité à placer un curseur correspondant à l'intensité de la douleur qu'il ressent.

Envoyer votre questionnaire.

Merci d'avoir complété ce questionnaire.